

Développement et valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

20 septembre 2017



Vers une nouvelle génération de politiques contractuelles pour 2018-2021



Les territoires concernés :

- les territoires ruraux
- les 22 Agglomérations
- les 2 Métropoles

Les objectifs :

- Agir pour l'**attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance** et l'**emploi** dans chacun des territoires,
- Bâtir de **véritables projets de territoire** traduisant la **vision portée et revendiquée** par les acteurs concernés sur la vocation économique, sociale et culturelle de leur territoire,
- Chaque Contrat se traduira par « **une feuille de route sur mesure** » et **co-construite** en fonction des **spécificités de chaque territoire**.

Le **projet de territoire** est le fondement de cette politique. Il traduit la vision portée et revendiquée par l'ensemble des acteurs de leur territoire.

Cette nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales se caractérise par une véritable **rencontre entre chaque projet de territoire et les orientations stratégiques de la Région**.

Les thématiques concernées :

- la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche,
- le développement économique et l'innovation,
- les mobilités et l'intermodalité,
- l'aménagement numérique du territoire,
- le logement,
- la santé,
- la transition écologique et énergétique,
- l'économie circulaire,
- le renforcement des centralités Métropolitaines et d'Agglomérations,
- la politique de la ville dans le cadre de la géographie prioritaire,
- le soutien au développement et à la valorisation des Bourgs Centres,
- les infrastructures et le soutien des activités culturelles, sportives et touristiques qui participent à l'attractivité des territoires,
- les lieux d'accueils en faveur de la petite enfance,
- l'accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments recevant du public,
- l'aménagement des espaces publics,
- la création d'espaces associatifs et/ou mutualisés.

Les dispositifs en faveur de la vitalité des territoires



8 dispositifs d'intervention harmonisés à l'échelle de la région :

- **La qualification du cadre de vie (espaces publics)** *pour les opérations situées sur les communes de moins de 3 000 habitants hors métropole*
- **La mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics**
- **La rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics**
- **La création d'espaces associatifs mutualisés** *pour les opérations situées sur les communes de moins de 3 000 habitants hors métropole*
- **La création / extension des pôles petite enfance**
- **Le maintien ou le développement du commerce de proximité** *pour les opérations situées sur les communes de moins de 3 000 habitants hors métropole*
- **La création de logements sociaux communaux**
- **La création de Maisons de Santé Pluri-disciplinaires**

Des dispositifs sectoriels viendront compléter ces interventions auprès des territoires (économie, culture / patrimoine, sport, tourisme, transport, numérique/THD...).

La politique Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Les principes :

- Première pierre à l'édifice de la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale 2018 / 2021
- Sous ensemble des Contrats de territoires nouvelle génération
- Politique à caractère transversal
- Vers du « sur mesure »

Les communes concernées :

- Communes « villes centres » des bassins de vie ruraux (définition INSEE)
- Pôles de services de + de 1 500 habitants qui remplissent une fonction de centralité,
- Pôles de services de – de 1 500 habitants qui remplissent un rôle pivot dans les territoire de faible densité démographique (ancien chefs-lieux de canton avant la loi du 17 mai 2013)

Le projet de développement et de valorisation :

Il constitue le **socle stratégique et le cadre de référence** des actions qui seront proposées dans le cadre du Contrat « Bourgs Centres ».

- Il s'appuie sur un **diagnostic stratégique et partagé**,
- Il identifie les **enjeux et les leviers** indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg-Centre,
- Il définit la **vision prospective à moyen et long termes** / cœur de ville et territoire / fonctions de centralité,
- Il définit une **stratégie de développement et de valorisation** / priorités d'actions / thématiques,
- Il se traduit par un **programme opérationnel pluriannuel**, spatialisé et phasé dans le temps.

Les thématiques concernées :

- **Qualification du cadre de vie** (entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers,...)
- **Habitat** (création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l’habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d’habitat,...)
- **Offre de services** (santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels,...)
- **Mobilité** (intermodalité, cheminements doux,...)
- **Développement économique** (maintien du commerce en centre ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l’offre touristique,...)
- **+ Initiatives innovantes et expérimentales**

Dans une démarche transversale et de transition écologique et énergétique.

Les étapes :

Un préalable : il ne s'agit pas d'un Appel à Projets ni d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

1/ L'acte de pré-candidature

- Dossier de pré-candidature + courrier co-signé (Commune / EPCI + Territoire de projet)
- Échanges / concertation
- Elaboration du cahier des charges / feuille de route de la phase d'élaboration du projet (étude complémentaire si besoin)

2/ L'élaboration du projet

- Mise en place d'une gouvernance adaptée
- Soutien financier de la Région : 50 % de 30 000 € (prestations externes)

3/ Le contrat

- Présentation du Bourg-Centre et de son territoire,
- Synthèse du diagnostic,
- Enjeux et objectifs du projet de développement et de valorisation,
- Stratégie / thématique / priorités,
- Articulation du projet avec la stratégie du territoire de projet, concerné (PETR / Pays, Syndicat Mixte de PNR,...)
- Programme d'actions opérationnel pluriannuel, spatialisé et phasé dans le temps,
- Gouvernance / Suivi / Evaluation

Organisation :

- **Les signataires** : Commune / EPCI / Territoire / Région / Département s'il le souhaite + autres partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation.
- **La gouvernance** : un Comité de pilotage composé des signataires + autres partenaires apportant leur soutien technique / ingénierie.
- **Durée du contrat** : 2017 / 2018 → 31 décembre 2021
- **Programmes opérationnels annuels** présentés dans le cadre des programmes opérationnels annuels des Contrats de développement territoriaux (existants ou à venir)

Soutien à l'aménagement des espaces publics Dispositifs spécifiques à la politique Bourg-Centre

Objet :

- opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à qualifier les entrées de villes, créer et aménager des cheminements doux, aménager des espaces liés au stationnement en lien direct avec le projet de revitalisation commerciales en cœur de bourg, ...
- travaux de démolition et d'aménagement favorisant la recomposition du tissu urbain en centre bourg, la création de jardin partagé, ...
- création d'espace publics, signalétique commerciale et patrimoniale, développement des aires de covoiturage en périphérie, ...

Préalable à toute demande de financement : définition d'un projet urbain inscrit dans le contrat Bourg-Centre

Taux d'intervention : 30% max (35% pour les communes classées sites patrimoniaux remarquables)

Dépenses plafonnées à 400 000 €

Soutien à l'aménagement des espaces publics
Dispositifs spécifiques à la politique Bourg-Centre
Programme façades

Objet : Réhabilitation des façades dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagère des centres villes.

Bénéficiaires : communes et EPCI s'inscrivant dans le cadre de la politique régionale Bourgs-Centres et agissant en leur nom ou pour le compte de propriétaires privés

Taux maximum d'intervention : 25% max (40% pour les communes classées sites patrimoniaux remarquables)

Dépenses plafonnées à 200 000 €

Echanges